

LE PETIT CAMBONNAIS

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAMBON

AVRIL 2024 - N°65



Votre mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h

Mercredi : 8h30 - 12h00

Tél : 05 63 53 00 00

Email : Le secrétariat :

secretariat@mairiedecambon.fr

Vos élus : elus@mairiedecambon.fr

Site internet : <https://cambondalbi.com/fr/>

Page Facebook : www.facebook.com/pg/mairiedecambondalbi

DANS CE NUMÉRO :

Édito	p 2
Conseil municipal	p 3-4-5
Finances	p 6
Urbanisme	p 7
Travaux	p 8
Portrait	p 9
Ensemble pour Cambon	p 9
Le coin des associations	p 10-11
La vie à Cambon	p 12

ÉDITO

Avec l'arrivée du printemps, nous avons assisté à l'éclosion du nouveau centre de loisirs dont les travaux devraient être terminés en juin.

Lors des vacances de février, la livraison des modules a été l'occasion d'assister à un balai spectaculaire de grue et de camions. Les enfants sont partis en vacances avec un terrain vague devant l'école et, à leur retour, un bâtiment avait poussé comme un champignon.

Les finitions sont en cours, les peintures ont été réalisées, les plafonds posés, les espaces verts plantés.

Le printemps, c'est également le vote, par le conseil municipal, du budget primitif de la commune. Il a eu lieu le 4 avril. À cette occasion, les taux des taxes communales ont également été votés. Cette année encore, les bases fiscales, indexées sur l'inflation constatée au 30 novembre 2023, augmentent assez fortement. La hausse est de 3,9 %. Comme les deux années précédentes, j'ai proposé au conseil municipal une diminution du taux des taxes communales de 2 % afin d'amortir la hausse de ces bases. C'est en tenant compte de cet élément que le budget 2024 a été élaboré. Vous trouverez, dans ce journal, le compte administratif de l'année 2023 et vous pourrez constater que la baisse de l'année dernière n'a pas mis en péril les finances de la commune, les finances restent saines.

Un autre projet, l'espace jeux devant la crèche a été validé par le groupe de travail constitué et sera prochainement réalisé.

Enfin, la vie associative est toujours aussi présente. En février, le tennis a organisé une magnifique soirée karaoké. A l'heure où vous lirez ce journal, le vide-greniers aura eu lieu. Un grand succès, les places ont été prises d'assaut. Le printemps sera aussi la saison des tournois des clubs de foot et de volley, de la Cambonnaise et de la fêria organisée par le comité des fêtes.

Je vous souhaite un très beau printemps !



Philippe Granier

Séance du 26 février 2024

Présents : L.ALBERICI, D.ALBERT, K.BIZOUARD, P.CALVET, I.CAYRAC, C.FABRIES, V.GAYRAL, P.GRANIER, A.HUC, S.LAURENS, J-M.NESEN, V.PALAFFRE, C.PERLIN-COCQUART, J-P.PRADEL, J-P.RAYSSAC, M.TERRAL.

Excusés : F.BONTON, C.CHOLLET-GODARD, N.GALLIET.

Décisions du maire

Signature d'un devis à la Eurl Delpy

Monsieur le Maire a accepté le devis de la société Delpy pour la réduction d'un marronnier suivant expertise et haubanage pour un montant de 1 531,20 € TTC.

Signature d'un devis Albi Chauffage

Monsieur le Maire a accepté le devis de la société Albi Chauffage pour un audit des centrales double flux de l'école pour un montant de 1 500,00 € TTC.

Modification du PLUi

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a engagé une procédure d'évolution du PLUi du Grand Albigeois. Il s'agit de la modification n°4, et ceci afin de faire évoluer ou supprimer des OAP, d'adapter certains zonages, certaines dispositions réglementaires et des emplacements réservés, d'ouvrir à l'urbanisation certaines zones AU_F, et d'identifier des bâtiments en zone A ou N afin de permettre des changements de destination.

L'enquête publique de ce projet de modification est envisagée pour avril 2024. Les modalités de cette dernière seront prochainement précisées par arrêté communautaire. Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme votre avis sera joint au dossier d'enquête publique.

À l'issue de cette enquête publique, la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois présentera le bilan de cette dernière en conseil communautaire qui adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

À cet effet, la commune doit faire parvenir son avis et ses éventuelles observations sur le projet de modification.

Monsieur A. Strkonjic, responsable du service Planification territoriale à la communauté d'Agglomération de l'Albigeois assurera la présentation de ces modifications.

- Des évolutions réglementaires notoires : modification des règles de mixité sociale, création de secteurs à tailles de logements minimales, modification des règles de stationnement des cycles, un nouveau linéaire d'implantation

- 3 ouvertures à l'urbanisation avec création d'OAP (Cambon, Le Séquestre)

- Des modifications et créations d'OAP (Albi, Saint-Juéry, Cunac, Cambon, Marssac-sur-Tarn)

- Des ajouts ou élargissements d'ER

- 1 création de STECAL (Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités)

- 4 changements de destinations

- Des modifications de zonages (Albi, Saint-Juéry)

Tarif cantine

Le 26 juin 2023, le conseil municipal a délibéré sur les tarifs des repas de la cantine. Dans le cas où la commune aurait besoin de facturer des repas adultes, il vous est proposé de fixer le prix des repas au prix de 4,20 € (le prix facturé par la cuisine centrale est de 4,06 €).

Convention RGPD

Lors du conseil municipal du 28 novembre 2018, l'Association des Maires et des Élus Locaux du Tarn a été désignée comme déléguée à la protection des données de la commune de Cambon et un contrat de service a été signé pour qu'elle nous aide à mettre notre collectivité en conformité RGPD. Le contrat a été prolongé d'une période équivalente à la durée durant laquelle le service n'a pas pu être assuré (problème de ressources et COVID) afin que la prestation puisse être honorée.

Cette convention est, désormais, arrivée à échéance. Il vous est proposé de signer une nouvelle convention jointe en annexe. Le forfait annuel est de 448 €.

Commission Aire de jeux

Isabelle Cayrac a constitué un comité de pilotage « aire de jeux » pour réfléchir globalement aux besoins d'aménagements sur la commune.

Afin que les enfants puissent se retrouver et jouer ensemble, il est apparu qu'il y avait une nécessité de créer une aire de jeux près de la crèche.

Après avoir étudié les différentes possibilités de réalisation, il vous est proposé d'accepter :

le devis de l'entreprise Pages-Roux pour la réalisation de la dalle, la mise en place des clôtures et la reprise de la zone d'accès piéton depuis la route jusqu'à l'aire : 18 508,70 € HT ;
le devis de l'entreprise Ovalequip pour la réalisation de l'aire de jeux : 15 621,50 € HT

Adhésion au CAUE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'adhésion au CAUE pour l'année 2024.

Le montant de la cotisation pour l'année 2024 est de 0.20 € par habitant soit 425,80 € (2 129 x 0,20€).

Séance du 4 avril 2024

Présents : L.ALBERICI, D.ALBERT, P.CALVET, I.CAYRAC, C.CHOLLET-GODARD, C.FABRIES, N.GALLIET, V.GAYRAL, P.GRANIER, A.HUC, S.LAURENS, J-M.NESEN, V.PALAFFRE, C.PERLIN-COCQUART, J-P.PRADEL, M.TERRAL
Excusés : K.BIZOUARD, F.BONTON, J-P.RAYSSAC.

Décisions du maire

Signature d'une convention avec la société AXA.

Monsieur le Maire a renouvelé la convention avec la société AXA « assurance santé pour votre commune ». Compte-tenu du bilan de la première opération : 34 rendez-vous et 22 contrats signés.

Signature d'un devis Albi Chauffage.

Monsieur le Maire a accepté le devis de la société Albi Chauffage pour le remplacement des cartes électroniques suite à l'audit des centrales double flux de l'école pour un montant de 3 676,80 € TTC.

Compte de gestion 2023

Le conseil municipal constate la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2023 du budget principal de la commune de Cambon présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi.

Le compte de gestion reprend tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement qui ont été ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2023. le compte de gestion 2023.

Compte administratif 2023

Restes à réaliser 2023 reportés sur l'exercice 2024 :

Dépenses : 1 383 496,73 €

Recettes : 201 083€

Solde des restes à réaliser :

- 1 254 034,73€

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2023 et l'ensemble des opérations du compte administratif 2023. Il autorise l'inscription au budget primitif 2024 des reports de crédits d'investissement pour un montant de 1 383 496,73 € en dépenses et 201 083 € en recettes

Le conseil municipal déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

(Détails dans le tableau ci-dessous)

Affectation de résultats 2023

Compte tenu de l'excédent de la section de fonctionnement du compte administratif 2023 du budget principal, le projet d'affectation de résultat de fonctionnement est :

Résultat de fonctionnement :

+ 1 819 102,25 €

Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) : - 71 621,00 €

Solde des restes à réaliser :

- 1 182 413,73 €

Résultat d'investissement (dont restes à réaliser) :

- 1 254 034,73 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc être alloué à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Affectation du compte 1068 en investissement : + 1 254 034,73 €

Report du résultat en section de fonctionnement : + 565 067,52 € (1 819 102,25 € - 1 254 034,73 €)

Report du résultat en section d'investissement : - 71 621,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide l'affectation et les reports proposés ci-dessus.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2023	TOTAL 2023
Fonctionnement			
DEPENSES		1 091 173,28€	1 091 173,28€
RECETTES	1 479 651,95€	1 430 623,58€	2 910 275,53€
Solde	1 479 651,95€	339 450,30€	1 819 102,25€
Investissement			
DEPENSES		364 437,04 €	364 437,04 €
RECETTES	24 076,64€	268 739,40€	292 816,04€
Solde	24 076,64€	-95 697,64€	-71 621,00€

Taux des taxes directes locales 2024

La loi de finances pour 2018 a institué un dégrèvement de la taxe d'habitation afférente à la résidence principale (THRP) pour 80% des ménages les plus modestes. La loi de finances 2020 met en œuvre sa suppression définitive en 2023 pour l'ensemble des contribuables.

Le taux de la taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires a été gelé entre 2020 et 2022. Depuis 2023, les communes ont de nouveau la possibilité de faire varier leur taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de diminuer les taux d'imposition pour l'année 2024 relatifs aux taxes directes locales et fixe les taux d'imposition 2024 comme suit :

- Foncier bâti : 48,91%
- Foncier non bâti: 77,67%
- Taxe d'habitation résidences secondaires : 10,22%

Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2024 pour la commune. Il est équilibré à la somme de : 4 675 698,77 € (soit 1 989 269,02 € en fonctionnement et 2 686 429,75 € en investissement (le détail est présenté dans l'article consacré au budget).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif 2024 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 675 698,76 € et autorise monsieur le maire, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section. Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque conseil municipal.

Subvention 2024 au CCAS

Il est nécessaire d'attribuer une subvention de fonctionnement au Centre communal d'action sociale de Cambon.

Le conseil municipal, décide d'octroyer au CCAS une subvention de 3 000 € en 2024.

Subvention 2024 aux associations

Les membres du conseil municipal valident le montant des subventions accordées aux différentes associations pour un montant total de 94 330 €.

Associations enfance

Centre de loisirs 72 000 €

Crèche : 11 000 €

Associations péri-scolaires

APE : 365 €

Coopérative scolaire 2 800 €

Associations sportives avec école de jeunes (AFP081 ; Judo ; Tennis ; Volleyball ; Gymnastique) 730 € par association.

Associations d'animation locale (Comité des fêtes) 730 €

Associations d'intérêt communal (Jacopo Bassano ; Cambon loisirs et découvertes ; Foot à 7 ; Société de chasse ; Cambon aventure ; Vélo club ; Pétanque) 365 € par association. (ADMR 730 €)

Restos du Cœur 500 €

Conservatoire de musique et de danse du Tarn

Le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn (CMDT) propose un enseignement musical complet allant de l'éveil musical et artistique jusqu'au professionnalisme pour plus de 1 800 élèves dont 630 élèves Albigeois, grands Albigeois et issus d'autres territoires tarnais pour la seule antenne d'Albi.

Le CMDT a entamé une réflexion quant à son organisation et sa gouvernance. Il accueille, en effet, des élèves issus de l'ensemble des communes du département mais ne peut assurer l'égalité financière des familles du fait de la seule participation financière des membres actuels. Cette différenciation de tarif est également observée au sein du périmètre de l'agglomération albigeoise.

La communauté d'agglomération, lors du Conseil communautaire du 13 février 2024, a décidé d'assumer la compétence relative à l'enseignement musical et artistique dispensé par le CMDT.

Pour acter ce transfert, il est nécessaire que les conseils municipaux se prononcent sur ce transfert.

Dénomination de la place de l'école

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies et que l'adresse actuelle du nouveau centre de loisirs est celle de la parcelle : 5, rue des Bleuets. Il est demandé au Conseil municipal de valider un nom pour le parking devant l'école. Le conseil municipal adopte la dénomination suivante « Place des pitchounes ».

Budget primitif 2024

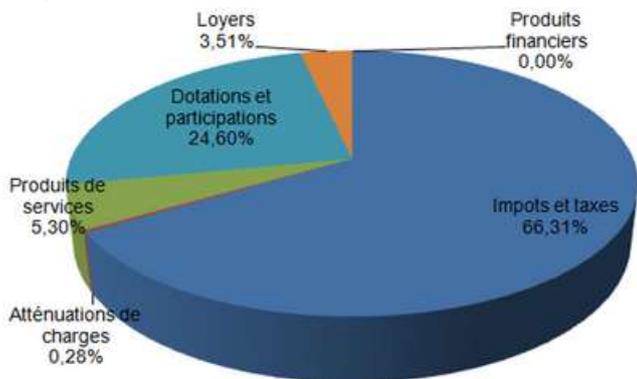
Dans un contexte d'inflation élevé d'ores et déjà constaté sur les exécutions budgétaires de 2022 et 2023, les axes de construction du budget 2024 sont restés identiques à ceux de 2023 : la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le soutien à l'investissement et la limitation de la pression fiscale.

Grâce à une situation financière saine et à ses choix politiques forts, l'équipe municipale a voté une baisse des impôts communaux en 2024 comme en 2023 et 2022.

	2022	2023	2024
Taxe Foncier Bâti	50,93 %	49,91 %	48,91 %
Taxe Foncier non Bâti	80,87 %	79,25 %	77,67 %
Taxe d'habitation résidences secondaires	10,64 %	10,43 %	10,22 %

SECTION FONCTIONNEMENT

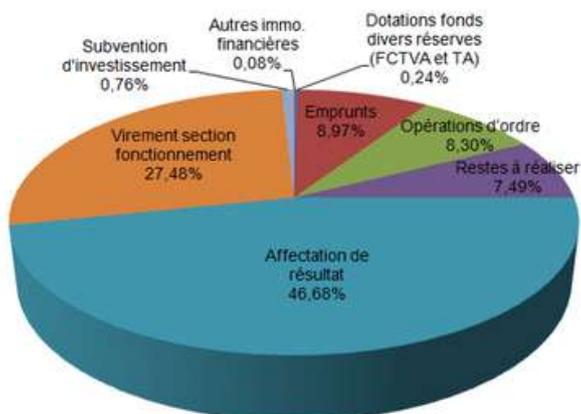
Répartition des recettes réelles de fonctionnement



Les **recettes** réelles de fonctionnement prévues pour 2024 s'élèvent à **1 424 201,50 €**.

SECTION INVESTISSEMENT

Répartition des recettes d'investissement



Les recettes d'investissement prévues pour l'année 2024 s'élèvent à **2 686 429,75 €** dont 201 083 € de restes à réaliser (subvention DETR), l'affectation de résultat de 2024 pour 1 254 034,74 €. Et une capacité d'autofinancement par virement de la section fonctionnement de 738 259,01 €. Les prévisions sont complétées par un éventuel recours à l'emprunt de 241 000 €.

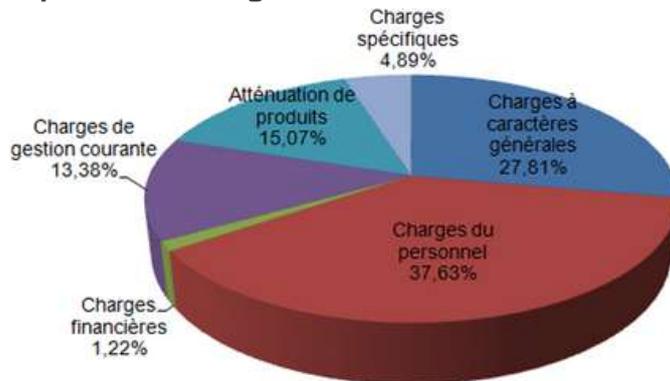
Cet objectif permet de ne pas alourdir les charges pesant sur les familles tout en préservant la possibilité d'investir pour l'avenir.

Il faut par ailleurs noter que la dette prévisionnelle s'élève à 370 913 € soit 170 € par habitant, alors que le ratio moyen des communes de 2 000 à 3 500 habitants en 2022 (dernier chiffre connu) est de 669 € par habitant. L'endettement de la commune continue donc de diminuer grâce à l'importante capacité d'autofinancement et aux subventions obtenues et ce, malgré la construction du nouveau CLAE.

Le budget primitif présenté pour l'année 2024 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre avec la décomposition suivante :

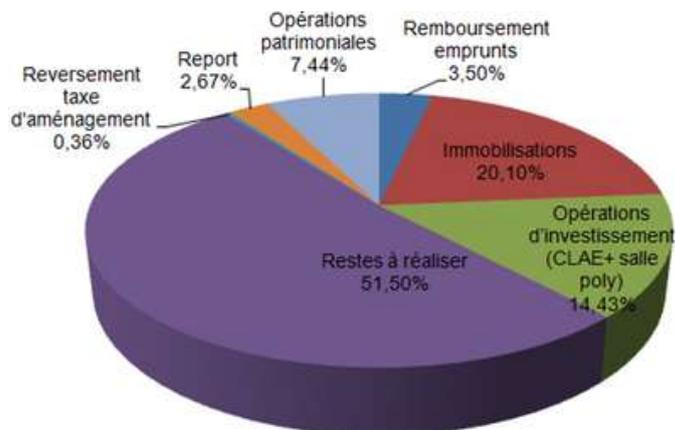
- Fonctionnement: 1 989 269,02 €
- Investissement : 2 686 429,75 €

Répartition des charges réelles de fonctionnement



Ces **charges** s'élèvent pour 2024 à **1 227 928 €**. Elles tiennent compte de la diminution du prix de l'électricité, de l'augmentation du prix de la cantine avec l'adhésion à la cuisine centrale pour une meilleur qualité des repas, de l'augmentation du prix des assurances, et de l'augmentation du montant prévisionnel du personnel non titulaire (remplacement congés maladie).

Répartition des dépenses d'investissement



Les dépenses d'investissement s'élèvent à **2 686 429,75 €** en 2024 dont 1 383 496,73 € de restes à réaliser (en grande partie pour le CLAE). Les dépenses d'équipement prévues en 2024 sont en grande partie composées de la construction du nouveau centre de loisirs : 387 619,02 € et d'immobilisations diverses (travaux sur les bâtiments de la commune et acquisition diverses) : 540 000 €. Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 94 000€.

Projet de modification du PLUi

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), approuvé en février 2020 est un document évolutif, amené à être modifié régulièrement pour tenir compte des besoins exprimés par le territoire. Un travail a ainsi été engagé avec les communes afin d'identifier les points susceptibles de faire l'objet d'une évolution de ce plan. Pour mettre en œuvre ces évolutions, deux procédures sont envisagées : une modification simplifiée et une modification de droit commun. À cet effet, sur la commune de Cambon d'Albi une ouverture à l'urbanisation est envisagée sur le secteur des Grèzes, ainsi qu'une sécurisation juridique de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du centre bourg sans impact sur le nombre de logements prévu initialement. Une OAP permet de renforcer la qualité et la cohérence des projets d'aménagement, notamment sur les secteurs à urbaniser dont la collectivité n'a pas la maîtrise foncière.

Une enquête publique portant sur le projet de modification n°4 du PLUi du Grand Albigeois est organisée. Ce processus de concertation préalable a pour objectifs de fournir au public une information claire sur le dossier de modification et d'offrir la possibilité au public d'exprimer ses observations et ses propositions sur le dossier.

Le dossier d'enquête publique est consultable et téléchargeable sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5177> pendant toute la durée de l'enquête publique, 7/7 jours et 24/24 heures du 29 avril 2024 à 9h00, au 31 mai 2024 jusqu'à 17h00. Pendant la durée de l'enquête publique, le public peut formuler ses observations et propositions :

· Sur le registre numérique accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5177> pendant toute la durée de l'enquête publique.

· Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5177@registre-dematerialise.fr

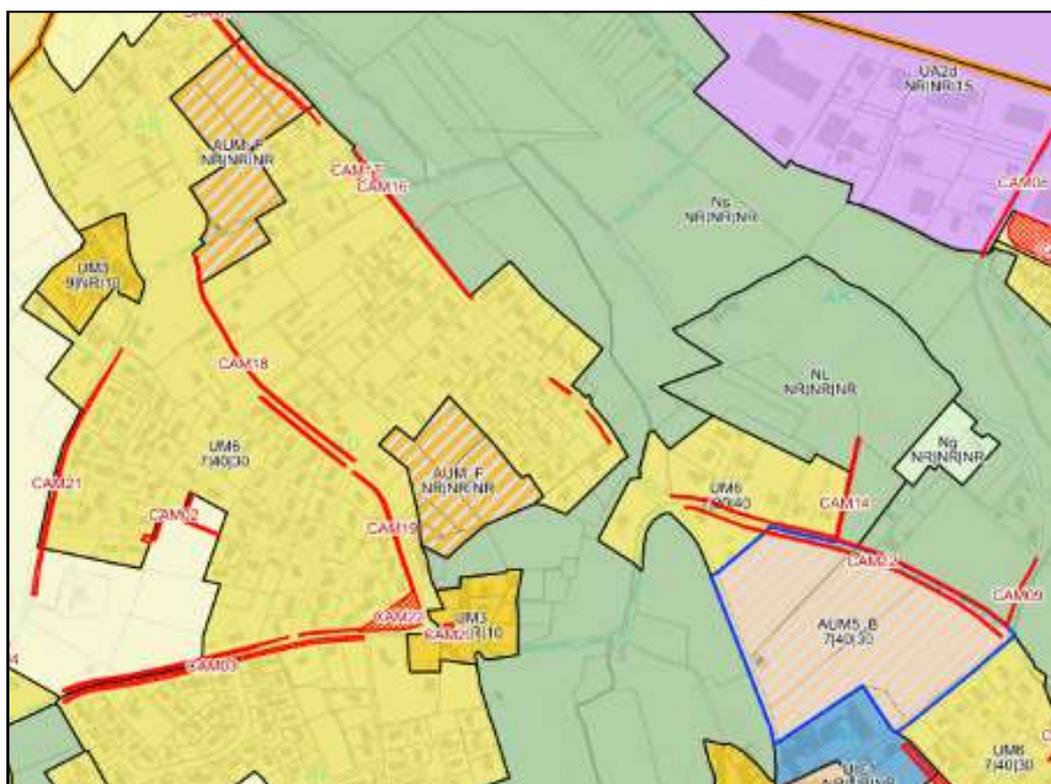
Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront publiées sur le registre numérique et donc visibles par tous.

· Sur un des dix-sept registres d'enquête publique établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés préalablement à l'ouverture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur, mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique, et en mairie des 16 communes membres de l'Agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

· Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, orales ou écrites, lors de la permanence qu'il tiendra le **jeudi 16 Mai 2024, de 14h à 17h, en mairie de Cambon-d'Albi.**

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°4 du PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Le projet de modification n°4 du PLUi a fait l'objet d'une évaluation environnementale complémentaire. L'autorité environnementale a rendu son avis n°2024AO35 en date du 29 mars 2024 sur ce projet de modification du PLUi. Le rapport portant sur l'évaluation environnementale complémentaire du PLUi, son résumé non technique, et l'avis précité figurent au dossier d'enquête publique.



Construction du centre de loisirs



> PORTRAIT

Elodie Falgayrac, de professeure des écoles à orthographe thérapeute. Focus sur une Cambonnaise au service des enfants en difficulté.

Enseignante dans le premier degré depuis 18 ans, les difficultés des enfants à l'écrit ont croisé mon chemin, et les réponses adaptées ont souvent manqué.

Ma formation au sein du réseau Elodys devenu Cap'ELO formation, ainsi que mon expérience dans l'enseignement, me permettent de proposer une aide aux enfants, aux adolescents (notamment les troubles DYS) face à leurs difficultés avec le geste d'écriture, la lecture et l'orthographe.

Cette formation offre également une approche intéressante pour palier des problèmes liés aux troubles des apprentissages et du comportement (TDA).

Ainsi, l'intégration de certains réflexes archaïques permet aux enfants, entre autres, de reprendre le contrôle de leur corps et de leurs émotions avec une influence positive sur la concentration, l'attention et donc sur les apprentissages.

Mon cabinet de déblocage scolaire a ouvert ses portes en janvier 2024 à Albi (58 bis avenue de Lattre de Tassigny), les samedis de 8h à 18h. N'hésitez pas à me contacter au 0642167221.

www.elodys.org



> ENSEMBLE POUR CAMBON

Chers Cambonnais

Le Conseil municipal a étudié lundi 26 février un dossier important concernant l'urbanisation future de notre commune. Le groupe majoritaire profite de la 4ème modification en cours du PLU intercommunal de l'Agglo pour proposer 2 aménagements conséquents : le 1er aux Grèzes concerne la construction de 50 logements sur une surface de 2,9 ha, le second la construction en proximité du bourg de 110 logements sur 5,6 ha, avec pour les 2 aménagements une obligation de 25 % minimum de logements sociaux. Après une période de 15 ans où la construction a été rendue quasi impossible à Cambon par les 2 équipes municipales majoritaires successives, apparaît maintenant la décision de densifier brutalement la commune au risque de la dénaturer par la juxtaposition d'ensembles bâtis importants, et leurs conséquences : l'aspect ville dortoir, avec au moins 250 à 300 voitures à faire stationner, une voirie à développer, des ordures ménagères et des déchets à stocker, une entrée de village surchargée, des infrastructures d'accueil petite enfance insuffisantes. Les visiteurs et les habitants font le constat que Cambon manque d'un centre bourg clairement identifié par une grande place de village pour nous rassembler, et à partir de laquelle l'urbanisation se développerait de manière harmonieuse dans le respect du bâti traditionnel de notre région. Ces 2 opérations ne prennent pas en compte cette donnée essentielle : améliorer l'organisation du centre bourg. Elles n'apportent rien d'innovant à part une densification accrue pour répondre à des obligations réglementaires ! Dans ces conditions, pourquoi se hâter d'urbaniser ? Et surtout quel intérêt pour notre village et ses habitants ? Nous sommes favorables à une urbanisation réfléchie autour de 3 idées fortes : une place de village structurante, des projets architecturaux cohérents qui respectent les volumétries, le style de notre région, et un parti pris systématique d'intégration et d'harmonie. Pourquoi ne pas plutôt réviser le PLU existant qui permettrait de repenser globalement notre futur que d'en effectuer une 4ème modification... Nous avons donc voté CONTRE l'adoption de ces 2 OAP en l'état. Nous appelons à un référendum communal sur le futur de la construction à Cambon plutôt qu'une enquête publique qui ne mobilise souvent pas grand monde. Sujet à suivre !

Notre BAL : epcambon@laposte.net

Jean-Marc Nesen, Viviane Gayral.

Cambon Loisirs et Découvertes



Les activités de votre Club « Cambon Loisirs » pour le trimestre à venir sont nombreuses et variées. Attention aux dates limites d'inscription ! Notre Assemblée Générale a eu lieu le Jeudi 7 mars. Elle a réuni 80 adhérents sur les

110 que compte le Club, en présence de M Pradel qui représentait M le Maire de Cambon. Le rapport d'activités et le bilan financier 2023 ont été adoptés à l'unanimité des présents.

Pour participer : n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Nous rappelons que l'adhésion est de 18 € par personne pour l'année.

Jean-Marc NESEN 07.69.87.36.76

ou jeanmarc.nesen@free.fr

Ghislaine FAVARON 06.31.57.12.44

Viviane GAYRAL 06.25.16.09.75

Vendredi 17 Mai : 14 H Covoiturage RDV parking École Cambon, Départ 14 H Date limite d'inscription 20 avril	Comédie Musicale « TWIST à Saint TROPEZ » Théâtre des Lices Albi Durée 2 H - Prix 26 €
Jeudi 30 Mai à 16 H	Goûter au local du Club Place St Pierre : tous les adhérents sont invités Ceux qui le souhaitent apportent un gâteau ou une boisson.
Jeudi 13 Juin : 9 H 30 Covoiturage, RDV parking École Cambon, Départ 9 H 30 Date limite d'inscription 31 mai	10 H 30 : Visite Élevage des Pigeons du Mont Royal LOMBERS 12 H 00 : Déjeuner à la Ferme Auberge 15 H 30 : Cave de TECOU, Visite du Chai à barriques et Dégustation Prix 35 €
Dimanche 23 Juin : Covoiturage, RDV parking École Cambon, Départ 10 H 30 Date limite d'inscription le 26 avril	Promenade Gourmande Gaillacoise : Parcours de 5 Km au sein du vignoble de Gaillac en 5 étapes gourmandes. Prix 43 € à préciser : Apéro, Foie Gras, Plat chaud, Fromage, Dessert, Vins de Gaillac.
Vendredi 26 Juillet : 16 H en Bus, RDV parking École Cambon, Départ 16 H Date limite d'inscription le 15 juin	Spectacle Sons et Lumières FLAGNAC « Hier Un Village » Repas sous la Halle de Flagnac Prix 75 € - 10 € pris en charge par le Club = 65 € par adhérent !
Jeudi 5 Septembre à 16 H	Goûter au local du Club Place St Pierre : tous les adhérents sont invités Ceux qui le souhaitent apportent un gâteau ou une boisson.
Jeudi 26 Septembre : 8 H en Bus, RDV parking École Cambon à 8 H Date limite d'inscription 1 ^{er} septembre	9 H 30 : Visite guidée du Domaine de Bon Repos de Pierre-Paul RIQUET 11 H – 16 H 30 : Port Lauragais – Embarquement sur péniche, promenade sur le Canal du Midi et repas Prix 91 € - 10 € pris en charge par le Club = 81 € par adhérent !



Judo club de Cambon

Le judo club de Cambon ne pourra pas organiser son traditionnel tournois cette année faute de tapis disponibles au comité départemental.

Le club organise donc une **vente de vin** de la cave de Labastide de Lévis afin de lever des fonds. Les bons de commandes seront distribués aux licenciés et les commandes sont ouvertes jusqu'au 23 mai.

La Cambonnaise



Le temps a finalement été agréable pour les participants de la 26^{ème} édition de la Cambonnaise.

133 VTT, une soixantaine de vélos de route, ainsi qu'une cinquantaine de marcheurs se sont retrouvés au stade de Cambon pour le départ de la randonnée.



Le Tennis club de CAMBON à l'honneur !

Les 03 et 04 février se sont déroulés deux événements majeurs pour le tennis club de Cambon, tout d'abord samedi soir avec la traditionnelle fête annuelle réunissant tous les amis du TCC, cette année la thématique choisie était sous le signe des Tropiques. En effet les organisateurs vêtus de chemises colorées et fleuris aux couleurs de l'île de La Réunion avaient préparé pour l'occasion un délicieux Rougail apprécié de toutes et tous, ce ne sont pas moins de 110 personnes qui avaient répondu présents pour faire la fête et se déhancher sur des musiques endiablées. Comme chaque année les amateurs de chants pouvaient venir se tester au micro de notre animateur David puis une soirée dansante venait clôturer cette superbe soirée.



Bureau du TCC



L'équipe du TCC

Dès le lendemain matin notre équipe 1 disputait sur les installations du comité du Tarn de tennis la finale du challenge Cathare 2ème division face à la solide équipe du TC Castres Rey. Les 2 clubs s'étaient déjà rencontrés en phase de poule et avaient vu les Cambonnais s'imposer, l'avantage psychologique était donc du côté de Cambon. Ce fut une rencontre accrochée puisque à l'issue des 4 simples les 2 équipes étaient à égalité 2 partout. Eloïs en perf et Christophe à classement inférieur ayant remporté leur simple alors que Cédric et Julien s'inclinaient de peu après avoir crânement défendus leurs chances. Tout allait donc se jouer dans le double final disputé par Fred et Christophe, après un premier set très disputé et indécis nos cambonnais vont forcer la décision en remportant le match en 2 sets et ramener le trophée au club house. Nous décrochons enfin un titre qui nous fuyait depuis quelques années et par la même occasion clôturons ce week-end festif de la plus belle des manières. Nous tenons à remercier nos fidèles supporters venus en nombre nous encourager, les organisateurs pour cette belle réception et nos adversaires pour leur sportivité. Rendez-vous maintenant pour les phases de groupe du championnat Midi-Pyrénées en espérant obtenir d'aussi belles performances.

Le foot à 7



Une belle journée animée pour le vide grenier organisé par le foot à 7 de Cambon ce dimanche 14 avril sous un beau soleil estival.

Les visiteurs sont venus nombreux profiter des bonnes affaires et des assiettes gourmandes proposées par la ferme Rayssaguel.

Mais l'actualité du club ne s'arrête pas là : l'équipe 1 s'est qualifiée pour la demi-finale de la coupe du Tarn. Rendez-vous le 5 mai au stade de Cambon pour soutenir les joueurs.

> LA VIE À CAMBON

Commémoration du cessez-le-feu du 19 mars 1962



Lundi 18 mars, la commune de Cambon a commémoré la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Cette cérémonie a réuni de nombreux Cambonnais et beaucoup d'enfants étaient présents.

Élections européennes



C'est un acte citoyen. Se porter bénévole pour être assesseur, c'est possible !

Si vous souhaitez tenir un bureau de vote aux côtés de votre équipe municipale ou participer au dépouillement des bulletins de vote, vous pouvez contacter la mairie pour vous inscrire.

Les élections européennes se tiendront dimanche 9 juin de 8h00 à 18h00.

Assistants maternelles

3 assistantes maternelles sont aujourd'hui en activité sur la commune de Cambon : Mme Fontanier (4 agréments), Mme Gasc (4 agréments) et Mme Remuaux (3 agréments). Leurs coordonnées sont disponibles en se rapprochant du Relais Petite Enfance du Grand Albigeois : 05 63 46 48 96.

Fromager

Changement de propriétaire du camion de fromage.



Retrouvez Laurence tous les jeudis après-midi devant l'école.

À VOS AGENDAS !

Les tournois sportifs et les événements festifs



Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

Philippe GRANIER Maire et les membres du Conseil Municipal ont le plaisir de vous inviter à participer à la cérémonie Commémorative du 78ème anniversaire de la victoire du 08 mai 1945 le **mardi 07 mai 2024 à 17h00** devant le monument aux morts.

À l'issue de la cérémonie, le verre de l'amitié sera offert dans la salle des mariages.

Carnaval de l'école

Au retour des vacances de printemps s'est déroulé le traditionnel carnaval de l'école de Cambon. Cette année, le "Carnaval des monstres" a été organisé par les enseignantes et leurs élèves. Au programme : déambulations costumées dans les rues du village, animation musicale, danses et batailles de confettis. Un beau moment convivial qui a réuni le corps enseignant, les élèves et leurs familles.



Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie - Tél. 05 63 53 00 00 ; Email : secretariat@mairiedecambon.fr ; Site internet : <https://cambondalbi.com/fr/>
Directeur de publication : Philippe Granier ; Rédaction et mise en page : Commission communication
Impression : avril 2024 - Tirage : 950 exemplaires